

DECISION n° DEC2022_17

Fixation des tarifs et conditions applicables au théâtre « Marion 13 ans pour toujours » le jeudi 6 avril 2023 à 14h00 (séance scolaire) et à 20h30 (séance tout public) au Castel

Le Maire de la Ville de Châteaubernard,

- Vu l'article L.2121-29 du CGCT, qui confère au conseil municipal la libre fixation des tarifs communaux ;
- Vu la délibération n°D2020_05_17 du conseil municipal de Châteaubernard donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs et conditions applicables aux spectacles organisés par la collectivité ;
- Vu la décision n°DEC2021-25 constituant une régie de recettes et d'avances pour la billetterie d'entrées aux spectacles du Castel organisés par la municipalité ;
- Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs et conditions applicables au théâtre « Marion 13 ans pour toujours » le jeudi 6 avril 2023 à 14h00 (séance scolaire) et à 20h30 (séance tout public) au Castel ;

DECIDE

Article 1 : Seules les personnes de plus de 10 ans peuvent assister à la pièce de théâtre.

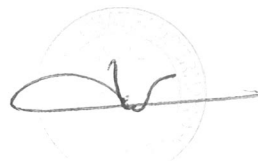
Article 2 : La soirée est offerte.

Article 3 : Les places sont numérotées.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châteaubernard, le 29 août 2022

Pour le Maire,
La Maire adjointe



Dominique PETIT